

 <p>FFESSM AURA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ffessmaura.fr</p>	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	<b>PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR</b>		1 / 9
	Date : <b>24 octobre 2021 – Le Puy en Velay</b>		

Personnes présentes		12 / 19
<b>COMITE DIRECTEUR</b>		
<b>Bureau</b>		
Catherine BURTHHERET	Présidente	X
Denis MARTIN	Président Adjoint	X
Serge BOUDIGNON	Trésorier	X
Lauriane AUDOUY	Trésorière Adjointe	Excusée
Myriam NUNCQ	Secrétaire	X
Christine BEAUDEAU	Secrétaire Adjointe	X
Charles DOMAS	Vice-Président	Excusé
Françoise GRAND	Vice-Présidente	X
Georgette JORAND	Vice-Présidente	X
Gérard MENARD	Vice-Président	X
<b>Autres Membres</b>		
	Fabrice BURTHHERET	X
	Karine CABUS	Absente
	Christian CLAVEL	Absent
	Aurélie MATHIAS	Absente
	Charline MEDARD	X
	Christophe MUZYK	X
	Alaric PRUNIER	X
	Chantal TENTORINI	Absente
	Patrick VERDIER	Excusé
<b>Ordre du jour</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel des décisions validées par voie dématérialisée</li> <li>• AG du 20/11/2021</li> <li>• Arrêté des comptes</li> <li>• Budget prévisionnel</li> <li>• AG 2022</li> <li>• Handisub : projet de développement pour l'olympiade à venir</li> <li>• Informations et questions diverses.</li> </ul>		

	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr	
	<b>PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR</b>	2 / 9
	Date : <b>24 octobre 2021 – Le Puy en Velay</b>	

*Décisions validées par voie dématérialisée*

➤ **Conseil de discipline**

Création d'un conseil de discipline du comité FFESSM AURA par vote à bulletin secret.

Election à la majorité absolue de 5 candidats :

Pierre DESMETTRE, président conseil de discipline (oui : 14 ; abstention : 3 ; non : 0)

Jean-Paul CHADEFAX, vice-président conseil de discipline (oui : 14 ; abstention : 3 ; non : 0),

Philippe BOUCHEIX (oui : 14 ; abstention : 3 ; non : 0),

Stéphane DEBERLE (oui : 14 ; abstention : 3 ; non : 0),

Daniel LEHMANN (oui : 13 ; abstention : 2 ; non : 2).

Nous remercions vivement ces 5 membres du conseil de discipline pour leur engagement au sein de notre Comité FFESSM Régional AURA.

➤ **Ordre du jour de l'AG 2021**

Validation de l'ordre du jour de l'AG 2021 par le Comité Directeur : 14 voix exprimées, 14 pour.

➤ **Prix des prestations AG 2021**

Validation du prix des prestations pour l'AG 2021 par le Bureau Directeur avant envoi aux clubs, commissions et CD :

Prix demandé = prix coûtant estimé avec arrondi soit

- 25 euros pour le repas du soir,
- 25 euros pour la nuitée et le petit déjeuner, --> soit 50 euros pour les deux prestations.
- 20 euros pour le repas du samedi midi (prix coûtant),
- Collation offerte pendant l'AG.

➤ **Pôle Handisub**

- Réunion en urgence le 17/08/2021 par le Comité de Gestion.

- Suite à une demande de la CTR AURA de reconduire la convention existante entre les comités FFESSM PACA et AURA, de nombreux contacts ont été pris avec JC JONAC, président PACA. Cette convention doit régir les conditions d'une co-organisation entre nos deux comités. Personne ne connaît cette convention. En fait, elle était en cours de rédaction. Elle nous a été envoyée et ne convient pas. Beaucoup de temps passé par tous pour rien.

- Le stage d'août étant commencé, une décision urgente sur l'aide accordée par FFESSM AURA à la formation des cadres handisub pour les deux stages d'août et septembre 2021 a dû être étudiée.

- Décision prise :

- 125 euros par stagiaire EH2 ou MFEH1
- 50 euros par cadre participant + frais de déplacement en covoiturage Dominique BRUASSE et Laurence VERDIER. (Laurence Verdier finalement n'a pas participé)

	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	<b>PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR</b>		3 / 9
	Date : <b>24 octobre 2021 – Le Puy en Velay</b>		

***Décisions validées par voie dématérialisée (suite)***

➤ **Pôle Jeunes**

- En accord avec Chantal TENTORINI, Myriam NUNCQ devient la référente du Pôle Jeunes FFESSM AURA.
- Manifestation UNSS "J'ai appris à nager avec l'UNSS" à Vichy du mercredi 13 au vendredi 15 octobre 2021. Manifestation qui regroupe l'UNSS nationale et 5 fédérations sportives qui sont mises à l'honneur dont la nôtre puisque nous avons signé une convention FFESSM / UNSS.

Nous avons été sollicités le 10.09.2021 par Hélène CARON, référente nationale FFESSM / UNSS (ex-membre du comité directeur national en charge du dossier du sport scolaire) pour du prêt de matériel et de bénévoles pour animer des ateliers hockey, nage avec palmes, apnée et baptêmes plongée lors de cette manifestation du mercredi au vendredi.

Myriam NUNCQ, en tant que référente pôle Jeunes, a pris en charge ce dossier. Après maintes échanges et contacts auprès des commissions, le club de plongée sur Vichy ayant eu un sinistre incendie, la difficulté de "rapatriement" de matériel, l'indisponibilité des bénévoles informés sans anticipation et déroulement sur des jours de semaine, la référente pôle jeunes s'est proposée de récupérer du matériel de hockey de la commission AURA à Francheville (69), palmes et masques sur la Loire (club SCF), banderoles du CODEP Loire et d'amener ce matériel à Vichy.

Le matériel sera récupéré le 20 novembre 2021 (AG AURA sur Vichy).

En "contre-partie", la FFESSM AURA et toutes ses activités subaquatiques ont été bien représentées auprès des 150 élèves présents. Hélène CARON fera un article à paraître dans le magazine Subaqua, où FFESSM AURA sera explicitement cité ainsi que la commission AURA Hockey et le club de la Loire. Le comité AURA a ainsi parfaitement participé à la convention FFESSM / UNSS et communiqué auprès des jeunes des différentes activités de la FFESSM.

Accord de prise en charge des frais de déplacement : aller pris par la FFESSM et retour par le comité FFESSM AURA.

➤ **Compléments budgétaires**

Dans le respect de notre engagement pris d'étudier les nouveaux projets, le Comité de Gestion a accepté des demandes d'aides complémentaires :

- CODEP 01 : 900 euros supplémentaires suite à la mise en place d'une formation GP

Code	Date	Libellé	S	E	J	Total	Dépenses	Recettes	Demandé AURA	Accordé AURA
PL01-205	16-avr.-22	Niolon - formation GP	10	5	3	45	2 900,00	4 880,00	660,00	450,00
PL01-206	6-mai-22	Niolon - formation GP	10	5	3	45	2 900,00	4 880,00	660,00	450,00

	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr	
	<b>PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR</b>	4 / 9
	Date : <b>24 octobre 2021 – Le Puy en Velay</b>	

**Décisions validées par voie dématérialisée (suite)**

- CRPS : 156 euros supplémentaires suite à modifications d'actions

Code	Date	Libellé	S	E	J	Total	Dépenses	Recettes	Demandé AURA	Accordé AURA
ST14-206	16-oct.-21	Initiation – Bourg Saint Andéol	12	6	2	36	2 100,00	2 356,20	256,00	216,00
ST14-211	19-févr.-22	Compagnonnage Trimix – Pont d'Ardèche	4	3	2	14	960,00	1 442,00	482,00	0,00
ST14-211	11-nov.-21	Stage multi-niveaux de PLONGEE SOUTERRAINE -LOT (46)	8	5	4	52	1 920,00	2 076,00	156,00	156,00
ST14-206	16-oct.-21	Formation PS3 - Aix les bains	6	3	2	18	258,00	740,00	256,00	216,00

Le compresseur utilisé par la commission souterraine appartenant au comité FFESSM AURA, il est normal d'en assumer l'entretien.

**AG du 20/11/2021**

➤ **Planning**

ACTIONS	REMARQUES - DELAIS	DATES	ETAT
<b>Fixation date AG</b>	Au plus tard 90 jours avant sa tenue. 21 jours minimum entre AG AURA et AGN. Date fixée par le Comité Directeur	<b>20/11/2021</b>	<b>ok</b>
<b>Documents à envoyer</b>	15 jours avant l'assemblée générale (Formule de pouvoir – déjà adressée avec la convocation, texte et exposé des motifs des projets de résolution inscrits à l'ordre du jour, les rapports d'activités, les bilan et comptes de résultat in extenso).	<b>05/11/2021</b>	<b>ok</b>
<b>Ordre du jour</b>	L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, figure sur les courriers, ou les courriers électroniques et lettres, ou lettres électroniques de convocation.		<b>ok</b>
<b>Convocation</b>	Maxi J - 45 jours par le Président du Comité par courrier ou courrier électronique	<b>05/10/2021</b>	<b>ok</b>

Les rapports de commissions récoltées à ce jour : Hockey, Tir sur cible, Souterraine, Photo.

 <p>ffeissmaura.fr</p>	Comité FFEISSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffeissmaura.fr		
	<b>PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR</b>		5 / 9
	Date : <b>24 octobre 2021 – Le Puy en Velay</b>		

➤ **Organisation**

- Arrivée du Comité Directeur sur le site le vendredi 19 novembre 2021.

- Technique : Christophe MUZYK

Diffusion des "power point" ; micros.

- Représentation vestimentaire : Christine BEAUDEAU

Une veste avec le logo brodé FFEISSM est prévue pour le Comité Directeur et un sweat à capuche pour les bénévoles participant à l'organisation sur place.

Budget : 44,16 € / veste - 28,08 € / sweat.

**Voté à l'unanimité**

- Affichage :

Prévoir signalisation des salles pour les commissions, banderoles FFEISSM AURA.

Chaque commission doit amener son kakémono.

- Invités :

- Représentant FFEISSM : Yvon ROPERT (invité également au CD du 19/11)
- Expert-comptable : Stéphane FAURE, société EUREX
- Président du conseil régional : Laurent WAUQUIEZ
- Président du conseil départemental : Claude RIBOULET
- Conseiller départemental du canton de Cusset : Anne-Marie CORNE
- Maire de Cusset : Jean-Sébastien LALOY
- Président comité d'agglomération : Pierre-André PÉRISSOL
- Provisoire du Lycée : Martine EMO

➤ **Déroulement**

- Accueil des présidents : 08h00 / 10h15 – Une personne du CD par table à minima :

3 tables, répartition par départements. Vérification affiliation des clubs, pouvoirs.

Les personnes préinscrites sont prioritaires car nous devons veiller à la jauge de 200 personnes imposées.

Remise d'un "kit de bienvenue" préparé par-les organisateurs.

Ajouter un gobelet FFEISSM AURA si pas déjà un verre.

- Repas :

Nombre repas retenus : 26 vendredi soir ; 110 samedi midi.

+ 25 nuitées + pdj. (vendredi/samedi)

- Distribution des tickets repas et vérification règlement : 1 table, 1 membre du CD à minima : Christine BEAUDEAU

- Ouverture AG :

Sur estrade : présentation de l'ensemble du Comité Directeur : photo.

Ensuite, durant les interventions des commissions, resteront seulement la présidente, le président adjoint, le trésorier, la secrétaire, le représentant de la FFEISSM.

Ordre de présentation des commissions : alphabétique, durée d'intervention limitée à 5 min.

 <p>FFESSM AURA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ffessmaura.fr</p>	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	<b>PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR</b>		6 / 9
	Date : <b>24 octobre 2021 – Le Puy en Velay</b>		

### *Arrêté des comptes*

➤ **Difficultés rencontrées :**

1- Deux méthodes d'enregistrement sont utilisées : une comptabilité d'engagement et une comptabilité de trésorerie.

La comptabilité de trésorerie est une méthode de gestion de comptabilité de simple suivi comptable. Ce qui prévaut, ce sont les flux de trésorerie, c'est-à-dire qu'elle consiste à enregistrer, en suivant les relevés bancaires les encaissements et les décaissements au fur et à mesure de leurs règlements. Ils sont écrits dans des livres de trésorerie qui précisent les modes de règlements (chèque, banque, etc.) et la nature des opérations (achat, vente, prélèvement, etc.)

La comptabilité d'engagement est une autre méthode d'enregistrement comptable.

Elle distingue deux étapes : l'établissement d'une opération et le paiement d'une opération.

Ainsi, même si les opérations ne sont pas encore payées ou encaissées, la comptabilité d'engagement enregistre les opérations car "les recettes sont acquises" et "les dettes sont engagées". C'est le premier enregistrement. Le second enregistrement intervient lorsque ces opérations génèrent un flux financier, c'est-à-dire qu'elles sont payées.

Cette méthode de double enregistrement permet de disposer en temps réel d'une image et d'un suivi fidèle d'une situation financière. On dispose d'une vision précise du patrimoine et de l'activité d'une entité, puisqu'elle trace la totalité des engagements pris ou reçus.

Quel que soit le type de comptabilité utilisé, des principes et des obligations strictes sont à respecter afin d'être en conformité avec la législation en vigueur. Les deux méthodes ne peuvent coexister.

=> Le nouvel exercice sera enregistré en comptabilité d'engagement.

Ainsi nous aurons une image fidèle du comité FFESSM AURA.

1- Imputations comptables (classement) imposées erronées.

2- Opérations diverses de fin d'exercice pas toutes saisies ou saisies avec des proratas imposés non corrects (4/10e licences...).

3- Provision pour risques et charges saisie non justifiée (144 000 €). Cela a eu pour conséquence de diminuer précédemment les résultats présentés.

4- Aucun amortissement réalisé sur le patrimoine immobilier (achat en 1977).

=> pour la provision injustifiée et l'amortissement immobilier, une régularisation comptable sera faite et l'anomalie apparaîtra bien dans l'annexe comptable.

➤ **Résultat comptable (non définitif)**

Un résultat important de + 178 000 € à ce jour qui s'explique par :

- la régularisation d'opérations de l'exercice précédent : + 46 000 €
- la reprise de provision (dotations) : + 96 983 €
- une augmentation des subventions obtenues : + 15 000 €
- l'immobilisation d'opérations (= considéré comme "biens") au lieu de prise en compte comme charges.

**PROCES VERBAL  
COMITE DIRECTEUR**

7 / 9

Date : **24 octobre 2021 – Le Puy en Velay**

**Budget prévisionnel**

	PRODUITS	CHARGES	TOTAUX
Affiliations, licences	538 230,00 €	- 393 710,00 €	144 520,00 €
Aide AURA		- 72 000,00 €	- 72 000,00 €
Actions	748 595,00 €	- 888 320,00 €	-139 725,00 €
Subventions	40 000,00 €		40 000,00 €
Frais généraux		- 31 060,00 €	- 31 060,00 €
Impôts		- 1 030,00 €	- 1 030,00 €
Salaires et charges		- 45 816,00 €	- 45 816,00 €
Dotations immob.		- 3 000,00 €	- 3 000,00 €
Exploitation	1 254 825,00 €	- 1 362 936,00 €	- 108 111,00 €
Produits financiers	800,00 €		800,00 €
<b>Solde</b>	<b>1 255 625,00 €</b>	<b>-1 362 936,00 €</b>	<b>-107 311,00 €</b>

Nous avons utilisé comme base, les chiffres de la saison 2018/2019 afin d'avoir une image du comité sans COVID, en activité "normale". Cependant les difficultés comptables citées préalablement ne nous permettent pas d'avoir une vision fiable.

Seulement 12 mois sans COVID. Nous estimons une baisse 17% des licences (chiffre actuel).

Les activités ont été évaluées selon les budgets déjà votés (aides) + un delta prévu pour des demandes éventuelles supplémentaires.

**Voté à l'unanimité**

**AG 2022**

AG régionale doit se faire minimum 21 jours avant l'AGN. L'AG nationale devrait avoir lieu courant décembre. La date de notre AG sera fixée en fonction de la date définitive de l'AG nationale.

Le CODEP 74 s'étant proposé, elle aura lieu en Haute-Savoie (74).

**Pôle Handisub**

La FESSM a enclenché la mise en place de pôle Handisub, de sorte que le Handisub n'est plus seulement rattaché à la commission Technique.

Face à cette nouveauté, il y a encore beaucoup d'incompréhension et nous avançons en fonction des évolutions.

Toutes les activités fédérales doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap autant que la plongée. C'est le rôle du pôle Handisub (précisé dans le Projet Sportif Fédéral) : la transversalité et la mutualisation.

	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr	
	<b>PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR</b>	8 / 9
	Date : <b>24 octobre 2021 – Le Puy en Velay</b>	

Le Pôle Handisub n'a pas vocation à se substituer à la formation des cadres qui dépendent des commissions concernées.

Françoise GRAND est la référente du pôle Handisub AURA.  
Elle est suppléée par Charles DOMAS, Aurélie MATHIAS et Myriam NUNCQ.

Dominique BRUASSE et Laurence VERDIER sont les référents Handisub de la commission technique AURA.  
Il n'y a, pour le moment, pas de référents sur les autres commissions.

### *Informations et questions diverses*

#### ➤ Courrier des instructeurs

Les questions posées dans le courrier du collège des instructeurs ne concernant pas leurs fonctions et n'étant pas dans leurs prérogatives, le Comité Directeur ne donnera pas suite à ce courrier.

Le Comité Directeur devant se mettre en conformité avec la loi RGPD, les instructeurs ayant refusé la détention et l'utilisation de leurs données personnelles, le Comité Directeur est contraint de ne pas pouvoir effectuer de remboursements de frais de déplacements, cette démarche nécessitant des informations personnelles de chaque demandeur.

**Voté à l'unanimité**

#### ➤ ANS 2021

Après avis de la commission fédérale, et conformément à sa proposition, une subvention d'un montant de 10600 € (dix mille six cents euros) a été accordée au titre de l'année 2021 par l'ANS au comité FFESSM AURA pour les actions suivantes :

Intitulé de l'action	Montant accordé
Activités Equipe Technique Régionale (ETR) - Actions sportives	2 500 €
Activités Equipe Technique Régionale (ETR) - Encadrement	600 €
Activités Equipe Technique Régionale (ETR) - Optimisation de l'entrainement	1 000 €
Développer la pratique pour les personnes en situation de handicap	3 000 €
Développement de la pratique - Promouvoir les activités subaquatiques - Développement d'une nouvelle activité	1 000 €
Formation des encadrants au Handisub	2 000 €
Accompagner les clubs et OD à l'utilisation de LCA et à la mise en œuvre et l'évaluation des actions éligibles au PSF-PT	500 €



**PROCES VERBAL  
COMITE DIRECTEUR**

9 / 9

Date : 24 octobre 2021 – Le Puy en Velay

➤ **Agrément fosse Némó 33 - Genève**

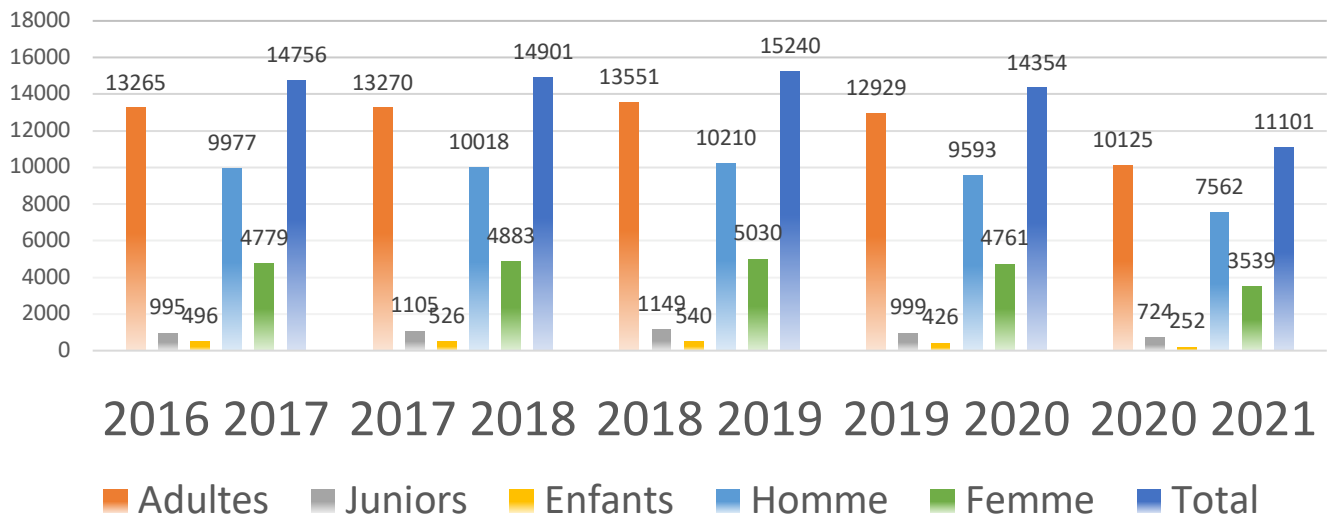
Accord de la présidente à la demande d'agrément FFESSM pour la fosse "NEMO33 – GENEVE" à CHENE EN SEMINE (74270).

Reprise de la fosse GO&SEA. 20 m.

Correspondant : Jean-Pierre GUERRET.

➤ **Point licences**

**COMPARATIF LICENCIES**



Le 24.10.2021

Signature Secrétaire  
Myriam NUNCQ

Signature Présidente  
Catherine BURTHÉRET

